



Art.t.170

Les fautes et leurs sanctions

FAUTES		ARTICLES	SANCTIONS		
0.1	Absence de nom et nationalité sur le dos. Absence de logo national ou de la tenue nationale.	t.74	Elimination de la compétition		
0.2	Absence de nom sur le dos suite au changement de veste non-conforme	t.75			
0.3	Non présentation au premier appel de l'arbitre 10 mn avant l'heure indiquée pour l'entrée en piste pour le début de la poule ou de la rencontre par équipes ou pour le début des matches en élimination directe	t.118			
0.4	Non présentation sur la piste prêt à tirer à l'injonction de l'arbitre, après trois appels avec une minute d'intervalle	t.119	1er appel	2ème appel	3ème appel Elimination
0.5	Non-combativité : les sanctions infligées sont manifestées par des cartons spécifiques "P" qui ne sont pas cumulables avec d'autres sanctions.	t.124	1ère fois Jaune P	2ème et 3ème fois Rouge P	A partir de la 4ème fois Pénalisation

1er groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
1.1	Abandon de la piste sans autorisation	t.23.6	JAUNE	ROUGE
1.2	Corps à corps pour éviter une touche (*)	t.25.2		
1.3	Tourner le dos à l'adversaire (*)	t.27.2		
1.4	Couverture/substitution de la surface valable (*)	t.29.2 ; t.30.1 ; t.79		
1.5	Toucher/saisir le matériel électrique (*)	t.29.3		
1.6	Sortie latérale de la piste pour éviter une touche (*)	t.35.3		
1.7	Interruption abusive du combat	t.43.2		
1.8	Matériel et tenue non conformes. Non respect des normes de la flèche de la lame. Absence d'une arme ou d'un fil de corps réglementaires/de rechange	t.71 ; t.72 ; t.73.1.a ; t.117		
1.9	Poser l'arme sur la piste pour la redresser	t.76.2 ; t.90.2 ; t.96.5		
1.10	Au fleuret et à l'épée, appuyer ou traîner la pointe sur le tapis conducteur	t.76.2 ; t.90.2		
1.12	Au sabre, touche portée avec la coquille (*) ; passe-avant, flèche et tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds (*)	t.96.3 ; t.101.5		
1.13	Refus d'obéissance	t.108 ; t.112		
1.14	Cheveux non conformes	t.115.2		
1.15	Bousculade, jeu désordonné (*) ; enlèvement masque avant commandement HALTE ; s'habiller et se déshabiller sur la piste	t.116 ; t.121.2 ; t.125 ; t.126		
1.16	Déplacements anormaux (*) ; Coups portés brutalement ou touche portée pendant et après une chute (*)	t.121.2		
1.17	Réclamation injustifiée: mettre en doute une décision "en fait" de l'arbitre.	t.172 ; t.173 ; t.174		
1.18	Pénétrer dans la zone de piste sans l'autorisation de l'arbitre (+)	t.132.2		

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
2.1	Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.29.1. t.30	ROUGE	ROUGE
2.2	Demande d'un arrêt sous prétexte d'un traumatisme/crampe non reconnu	t.45.3		
2.3	Absence de marque de contrôle (*)	t.73.1.a		
2.4				
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire (*)	t.55.3		
2.6	Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.121.2 ; t.147 ; t.149.1		

FAUTES	ARTICLES	SANCTIONS (Cartons)	
3ème groupe		1ère fois	2ème fois
Tireur troublant l'ordre sur la piste . Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.108.2 ; t.109 ; t.110; t.137.2	ROUGE	NOIR
Combat non loyal (*)	t.121	ROUGE	NOIR
Faute concernant la publicité	Code de publicité	ROUGE	NOIR
Toute personne troublant l'ordre hors de la piste. Dans les cas les plus graves, l'arbitre peut infliger immédiatement un carton noir (t.168).	t.109 ;t.110 ;t.111 ; t.132.2; t.133; t.137.3/4 ; t.168	JAUNE	NOIR
S'échauffer ou s'entraîner sans porter de tenue ou utiliser d'équipement conformes au Règlement de la FIE	t.20.2	JAUNE	NOIR
Comportement antisportif	t. 121.2	JAUNE	NOIR

4ème groupe		SANCTIONS (Cartons)
Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat	t. 64.6; t.68 ; t.73.1.g	NOIR
Fraude, marques d'acceptation du contrôle imitées ou déplacées	t.73.1.c/d/e	
Matériel aménagé afin de permettre à volonté l'enregistrement des touches ou le non fonctionnement de l'appareil	t.73.1.f; m.5.5.d	
Refus d'un tireur de rencontrer n'importe quel tireur (individuel ou équipes) régulièrement engagé	t.113	
Faute contre l'esprit sportif	t.121.2; t.122; t.123; t.149.1	
Refus du salut à l'adversaire, l'arbitre et le public avant le commencement du match ou après la dernière touche	t.122	
Favoriser l'adversaire, profiter de la collusion	t,128 ; t.149.1	
Brutalité intentionnelle	t.149.1	
Dopage	o.107	

EXPLICATIONS	
(*)	Annulation de la touche portée par le tireur fautif
(+)	CARTON JAUNE spécial pour l'équipe entière et valable pour toute la durée de la rencontre par équipes. Si un tireur commet, pendant la même rencontre, une faute du 1er groupe, l'arbitre sanctionne le tireur d'un CARTON ROUGE à chaque fois.
CARTON JAUNE :	Avertissement valable pour le match. Si un tireur commet une faute du 1er groupe après avoir reçu un CARTON ROUGE - à quelque titre que ce soit - il reçoit à nouveau un CARTON ROUGE
CARTON ROUGE :	Touche de pénalisation
CARTON NOIR :	Exclusion de l'épreuve , suspension pour le reste du tournoi et les 60 jours suivants de la saison active en cours ou à venir (1er septembre – Championnats du Monde pour les juniors et 1er septembre – Championnats du Monde pour les seniors).
CARTONS P (t.124):	Jaune P (avertissement), rouge P (touche de pénalité), noir P (éventuelle perte du match ou de la rencontre). Dans les épreuves individuelles et par équipes, les tireurs/équipes qui perdent le match/la rencontre suite à l'attribution d'un carton noir P, seront classé(e)s dans les résultats finaux de la compétition comme ayant perdu le match/la rencontre. Ils/Elles reçoivent les points correspondants.